

## COMMUNE DE NAMPONT SAINT MARTIN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU VENDREDI 17 JUIN 2022

**Convocation** : 02.06.2022

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 09

Présents : 09

Excusé : 00

Absents : 00

**Affichage** : 28.06.2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 17 Juin 2022, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Bertrand, Maire.

**Présents** : B. DUFOUR - L. CARON – T. REGNIER - C. FILMOTTE– C. HERTAULT – J. BOCQUET – JF. CAROUX– D. GODEFROY - G. DUFOUR

**Excusé** :

**Absent** :

Madame FILMOTTE Claudine est nommée secrétaire de séance.

---

#### **Procès-verbal de la réunion du 14 Avril 2022 lu et approuvé.**

Information de Monsieur le Maire, suite à la réunion de l'école de Vron. Monsieur le Maire n'a pas pu poser la question au sujet de la demande de subvention de l'Association des Parents d'Elève car ils ont quitté la salle face aux responsables. Monsieur HERTAULT demande si les autres maires ont été contacté à ce sujet. Monsieur le Maire lui répond que non mais que la Commune n'a pas relancé face à cette demande.

Intervention de Monsieur BOCQUET relatif à la dotation 2022 pour le club détente et pour le Comité des Fêtes. Monsieur le Maire l'informe que le Conseil Municipal va délibérer ce jour pour ces deux sujets.

#### **Délibérations diverses**

**Passage à la nomenclature M57 :**

La M57 devient le référentiel des Communes à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2024. Mais le Service de Gestion Comptable de DOULLENS incite fortement à le faire dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2023. Le Conseil Municipal doit donc délibérer pour le passage de cette nouvelle nomenclature au 1<sup>er</sup> Janvier 2023. Le Conseil Municipal n'y voit pas d'inconvénient.

**Indemnité de frais de déplacement :**

Monsieur le Maire expose que Madame PERUS Clotilde utilise son véhicule pour se rendre à des formations et que suivant le décret n°91-6573 du 19 Juin 1991, elle peut prétendre à l'indemnité des frais de transport. Le Conseil Municipal donne son accord.

**Instauration du Permis de Démolir :**

Monsieur le Maire propose d'instituer le Permis de Démolir sur le territoire de la Commune en application de l'article R421-27 du Code de l'Urbanisme. Le Conseil Municipal décide d'instituer, à compter de ce jour, le Permis de Démolir sur l'ensemble du Territoire Communal pour tous les travaux ayant pour l'objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou une partie d'une construction.

**Adapei 80 – Les Papillons Blancs :**

Comme tous les ans, Monsieur le Maire propose de verser la somme de cent euros à l'association ADAPEI 80 – Les Papillons Blancs. Le Conseil Municipal donne leur accord.

Croix Rouge Française :

L'année dernière, la Commune avait versé la somme de cent euros en faveur de la Croix Rouge Française. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante s'ils sont toujours d'accord pour verser cette somme. Aucune objection de la part de l'Assemblée.

Relative aux modalités de publicité des actes pour les Communes de moins de 3 500 Habitants :

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour savoir si la Commune doit publier ces actes (délibérations, arrêtés, procès-verbaux) par voix électronique ou continuer par voix papier. Il est décidé de continuer par voix papier.

Création d'un emploi permanent dans les Communes de moins de 1 000 Habitants :

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie de catégorie C à temps non complet pour 20 heures hebdomadaires. Le Conseil Municipal donne leur accord. Monsieur HERTAULT souhaiterait que la nouvelle secrétaire se forme et qu'elle fasse un plan de formation. Monsieur le Maire l'informe que des formations seront prévues pour septembre.

Anti-virus en partenariat avec Somme Numérique :

Monsieur le Maire informe que la Commune a reçu une proposition pour un antivirus en partenariat avec Somme Numérique. Monsieur HERTAULT voudrait savoir si la Commune n'en possède pas déjà un avec JVS. Monsieur le Maire indique qu'il va se renseigner.

Borne pour voiture électrique en partenariat avec FDE 80 :

Proposition reçue par la Fédération d'Electricité de la Somme pour la mise en place de borne pour les voitures électriques. Monsieur le Maire informe qu'il y en a déjà plusieurs à Vron et à Argoules. Monsieur HERTAULT prend la parole pour prévenir qu'il y aura une charge de 12 000 € pour la Commune et qu'il fallait mieux attendre car des aides vont être possible avec le département.

Devis estimatif pour l'entretien fossé rue de Montreuil :

Monsieur le Maire informe que Monsieur DESILLE n'arrête pas de le solliciter concernant le fossé rue de Montreuil. Un devis estimatif d'un montant de 2 976.00 € par l'ASAM, a été déposé en mairie. Les travaux seront réalisés à partir de septembre.

Intervention de Monsieur HERTAULT pour dire qu'il faut détailler l'ordre du jour et non pas écrire juste « délibération diverse » car c'est trop vague.

<b><u>Modification du contrat concernant la Salle Polyvalente</u></b>
---

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le ménage n'a pas été respecté lors de la dernière location de la salle. Le Maire veut stipuler dans le contrat que la salle doit être rendue propre, nettoyage de la salle ainsi que de la vaisselle, balayage des sols et des tables nettoyées. Il souhaiterait rajouter que si la salle n'est pas rendue propre, une facturation de 2 heures de ménage sera appliqué. Monsieur HERTAULT propose un forfait de 120.00 € si la salle n'est pas nettoyée plutôt que 2 heures de ménage qui fait environ 40 €. Monsieur le Maire est d'accord avec cette proposition. Un nouveau contrat sera réalisé et lu pour approbation du Conseil lors de la prochaine réunion.

Monsieur le Maire lit une ancienne délibération qui date du 10 Aout 2011 qui concerne les habitants de la Commune pour la location de la salle. Monsieur le Maire voudrait reprendre une délibération pour qu'elle soit

moins laxisme. Sur consultation du Conseil Municipal, il est décidé que la location à tarif préférentiel deux fois, par personne habitant de Nampont et inscrit sur la liste électorale. Si pas électeur sur la Commune tarif plein.

Madame FILMOTTE demande pour avoir un micro-onde à la salle polyvalente. Monsieur le Maire l'informe que celui-ci a été commandé.

Monsieur le Maire, demande à l'Assemblée pour venir seconder, en cas d'urgence, car Madame REGNIER et Madame FILMOTTE ne sont pas toujours disponibles. Monsieur BOCQUET se propose pour seconder. Madame REGNIER et madame FILMOTTE donnent leur accord.

### Devis trottoirs devant la « Peupleraie »

Concernant les trottoirs devant la « Peupleraie », l'estimation de 12 000 €, mit au budget 2022, a été sous-évaluée. Monsieur le Maire a reçu une proposition financière par le maître d'œuvre EVIA, d'un montant de 27 713.27 € HT. Il informe qu'un nouveau devis va être demandé et qu'à la place de mettre de l'enrober, cela sera des gravillons. Monsieur HERTAULT dit de faire attention au niveau de la délimitation de l'espace privé et communal.

### Panneau interdiction de stationner hameau de Fresne

Il y a un problème récurrent, hameau de Fresnes concernant le stationnement. Monsieur le Maire va se renseigner pour savoir si c'est possible de mettre des panneaux « interdiction de stationner ». Monsieur HERTAULT prévient que c'est une route départementale et qu'il faudra donc prendre un arrêté et le transmettre au département.

### Information sur le DSIL

Monsieur le Maire informe que la subvention DSIL n'a pas été retenue. Ce projet concerne la toiture de l'Eglise ainsi que la Chapelle de Montigny et son clocher. Monsieur le Maire précise que les travaux ne pourront qu'être effectués en 2023 car l'artisan ne peut pas avant. Il précise également que les aides DETR et du département sont encore valables pour l'année prochaine. Monsieur le Maire fait la relecture des devis. Monsieur HERTAULT intervient pour demander le nombre de m<sup>2</sup> car les devis lui paraissent peu chère. Monsieur le Maire l'informe que les devis seront mis à jour.

### Communication du Maire

Monsieur le Maire informe que le permis de construire concernant la méthanisation a été déposé en mairie et consultable en mairie. Monsieur HERTAULT demande si la délibération a bien été agrafé à cette demande de permis de construire. Monsieur le Maire l'informe que oui et à la première page.

Monsieur le Maire annonce que Monsieur DUBUT part définitivement de la Commune le lundi 20 Juin. Il précise qu'un appel à entreprise a eu lieu mais qu'il est difficile de trouver. Il ajoute que Monsieur DELENCLOS va avoir 61 ans, en novembre, et qu'il commence à fatiguer. Monsieur CAROUX prend la parole en disant qu'il faudrait peut-être recruter. Monsieur le Maire lui répond que pour cet été ça devrait aller.

Monsieur le Maire invite les membres de l'Assemblée Délibérante à participer aux enquêtes sur l'habitat, transmit par la Communauté de Commune Ponthieu Marquenterre car le taux de participation est très faible 10 à 15% seulement sur tout le territoire. Cette enquête a pour but d'accompagner les habitants, de les informés et de les aider. Il faudrait un référent et suppléant, concernant ce projet, pour aller voir et expliquer aux habitants de la Commune que cette enquête est très importante.

Monsieur le Maire souhaiterait organiser une sortie pour les enfants de la Commune la dernière semaine d'août ou l'avant-dernière avec la participation du Comité des Fêtes. Monsieur BOCQUET propose le parc Pairi Daiza en Belgique. Monsieur le Maire ajoute que la Commune financera le transport. Le Comité des Fêtes et la Commission des Fêtes se réuniront début juillet.

Suite à l'intervention de Monsieur BOCQUET en début de réunion concernant les subventions 2022 en faveur du Comité des Fêtes de Nampont et du Club Détente, le Conseil Municipal décide de reprendre la même subvention que l'année dernière soit 762 € pour le Comité des Fêtes et 457 € pour le Club Détente.

Concernant les archives communale, Monsieur le Maire informe que Monsieur BERTHOMEUF est venu pour établir une nouvelle proposition. Il en propose deux. Soit d'intervenir pour une durée de 70 heures, environ 10 jours et cette intervention coutera environ 1 750 € ou d'intervenir sur une durée de 140 heures, environ 20 jours et cette intervention coutera environ 3 500 €. Le Conseil Municipal est d'accord pour la 1<sup>ere</sup> proposition à 10 jours soit 1 750 €.

Monsieur le Maire informe que deux concessions, pour le cimetière communal, ont été vendu cette année. Deux allées supplémentaires seront peut-être créées en fin d'année.

### Questions Diverses

Monsieur DUFOUR Guillaume prend la parole pour demander le devenir du terrain attenant à la maison de Monsieur LESTURGIE qui est décédé. Monsieur le Maire lui répond que c'est « un bien sans maitre » et qu'il essaye de contacter l'étude de Maitre RASSE à ce sujet.

Monsieur HERTAULT informe qu'une étude est prévue par la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre pour l'implantation de panneau solaire dans l'ancienne décharge de Nampont. Vu que le terrain est sur le territoire de Nampont et que le propriétaire est la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre, un retour financier sera possible. Monsieur HERTAULT ajoute que toutes les informations seront données au fur et à mesure. Une chaine sera mise pour empêcher les dépôts sauvages.

Intervention de Monsieur FORGEOT, au niveau du camping, il y a une seconde barrière celle-ci doit rester fermée car c'est dangereux et il aimerait savoir quand le Maire va faire quelque chose. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'arrive pas à contacter les nouveaux propriétaires.

**La séance s'est levée à 22h15.**